

La ZAC Les Portes du Tarn de plus en plus contestée dans le Sud-Ouest

Les oppositions grandissent contre un projet de zone d'aménagement concerté de 195 hectares entre le Tarn et la Haute-Garonne. Des espèces protégées sont menacées et l'arrivée d'un géant de l'e-commerce inquiète.

Par [Philippe Gagnebet\(Toulouse, correspondant\)](#)

Publié le 06 février 2022 à 02h40, mis à jour hier à 09h06



Vue aérienne de la ZAC dite des « Portes du Tarn ». STUDIOS H2G

A cheval sur les départements de Haute-Garonne et du Tarn, entre Toulouse et Albi, le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) des Portes du Tarn est de plus en plus contesté. Les opposants ont prévu d'y manifester dimanche 6 février. Jeudi déjà, une vingtaine de militants d'ANV-COP21 (Action non violente-COP21) Toulouse, Attac, Extinction Rebellion, les Faucheurs et des habitants du collectif Saint-Sulpice ensemble ont été fermement évacués par les gendarmes. Dès l'aube, ils avaient bloqué le chantier débuté la semaine précédente, situé à Saint-Sulpice-la-Pointe (Tarn), à une trentaine de kilomètres de Toulouse.

Tous craignent l'arrivée d'un géant de l'e-commerce dans cette zone de 195 hectares, déclarée d'utilité publique en 2014, puis révisée en 2018 en mettant en avant une « *démarche d'écologie industrielle, un site pilote d'un point de vue environnemental* », peut-on lire sur le site de la SPLA (société publique locale d'aménagement), gestionnaire du projet pour le

compte du département du Tarn et de plusieurs communautés de communes. Pour Valérie Laumond, sa directrice, qui se dit « *très étonnée de cette occupation, le parc d'activités constitue une opportunité de développement économique pour le territoire et les communes des alentours* ». La SPLA espère 2 200 emplois d'ici à 2042.

Dans la ligne de mire des opposants, le projet dit Terra 2, un entrepôt logistique de 530 mètres de long, de 70 000 mètres carrés sur douze hectares de terres agricoles à artificialiser. Et non relié à la ligne de chemin de fer comme envisagé à l'origine. L'enquête publique de 2018 permet d'y accueillir une entreprise de commerce en ligne, ce qui générerait les mouvements de 250 à 300 poids lourds par jour.

Lire aussi Article réservé à nos abonnés [Amazon abandonne son projet d'entrepôt à Fournès, dans le Gard, après une mobilisation citoyenne](#)

Les Portes du Tarn et le département assurent que cette société n'est pas Amazon, tout en refusant de donner le nom de l'entreprise intéressée par ces entrepôts.

« Danger pour les commerces locaux »

Sylvain Plunian, conseiller municipal d'opposition (divers gauche) à Saint-Sulpice et membre du collectif Stop Terra 2, met en avant « *le danger pour les petits commerces locaux d'une telle plate-forme, et surtout le coût exorbitant des travaux de la zone, évalués à 88 millions d'euros* ».

Depuis son lancement en 2010, la ZAC n'a attiré sur son site que le siège de Vivalis – une grande coopérative viticole –, une station essence et deux restaurants. La SPLA rétorque que le lancement de cette seconde phase de travaux comprendra « *un pôle réservé aux services, loisirs, commerces et espaces de restauration pour les entreprises* ». Mais aussi « *dans le cadre d'une démarche d'économie circulaire, de gestion optimisée des déchets, un réseau de transport collectif de voyageurs, des liaisons douces pour piétons et cyclistes et une aire de covoiturage* ». Le projet global mentionne également la plantation de 40 000 arbres, la création de deux zones humides et la sanctuarisation de 8,5 hectares.

Lire aussi Article réservé à nos abonnés [Blocages en série pour les bâtiments censés enjambrer le périphérique de Paris](#)

Insuffisant pour les opposants, qui soulignent qu'il ne contient aucun volet sur la production d'énergies renouvelables, par exemple. Surtout, dans un premier temps, les inventaires naturalistes avaient autorisé la destruction d'une cinquantaine d'espèces protégées. Finalement, après un suivi effectué par des bénévoles associatifs, plus de 102 espèces ont été identifiées : plantes, amphibiens, insectes, et 70 oiseaux, dont trente-deux nicheurs.

Lire aussi Article réservé à nos abonnés [Après l'abandon EuropaCity, 1 milliard pour le Val-d'Oise](#)

C'est ce qui a amené France Nature Environnement (FNE) à déposer une requête en référé suspension auprès du tribunal administratif de Toulouse. Initialement prévue le 8 février, l'audience a été repoussée au 15. Ce qui fait dire à Hervé Hourcade, juriste au sein de l'association, que « *si les travaux ont détruit les espèces, il n'y aura plus matière à suspendre* ». « *L'Etat [qui a délivré la déclaration d'utilité publique] ne respecte pas ses*

engagements, alors même que tout le monde s'accorde sur l'effondrement dramatique de la biodiversité et ses conséquences », ajoute Cécile Argentin, présidente régionale de FNE.

Philippe Gagnebet(Toulouse, correspondant)